



## SOUTENIR ET ENCOURAGER LES ACTIONS INNOVANTES POUR RELEVER LES DÉFIS LIÉS À LA PANDÉMIE

L'association Iter Vitis réaffirme sa mission auprès des filières de trois secteurs Viticulture, Tourisme et Culture en soutenant l'attractivité de proximité et replaçant les parties prenantes au cœur de l'action oenotouristique.

### LE RÈGLEMENT

#### ARTICLE 1 :

La Fédération européenne « Iter Vitis, les Chemins de la vigne », itinéraire Culturel du Conseil de l'Europe, organise le prix **European ITER VITIS AWARDS 2020** afin de mettre en lumière les actions de valorisation du patrimoine viticole dans chaque pays membre du réseau européen, en partenariat avec **ATOOUT FRANCE**, **ECTN- European Cultural Tourism Network**, **ETC- European Travel Commission**, **NecsTour-Network of European Region for a Sustainable and Competitive Tourism**, **Europa Nostra-Fédération européenne du patrimoine culturel**.

#### ARTICLE 2 :

**European Iter Vitis AWARDS** récompensera les initiatives de toute structure publique ou privée ayant réalisé ou soutenu un projet exemplaire et transférable valorisant le terroir et la destination.

**Deux niveaux de distinction** : national et européen. Chaque association nationale Iter Vitis désignera les lauréats de la sélection nationale et parmi ces lauréats seront sélectionnés les participants au concours européen **Destination of Sustainable Cultural Tourism / European Cultural Tourism Network**.

**European IterVitis Awards** récompensera les initiatives répondant aux valeurs portées par les itinéraires culturels du Conseil de l'Europe. **A ce titre seront à privilégier** les actions, animations, produits touristiques, concepts à forte valeur culturelle, sociale, environnementale valorisant le patrimoine naturel, matériel, immatériel viticole.

Les critères d'évaluation seront les suivants :

**Inventivité et innovation** : solution pour relever les défis liés à la pandémie

**Durabilité** : action de proximité exemplaire, transférable, à fort potentiel pérenne ; action assurant la participation active des parties prenantes.

#### ARTICLE 3 : L'ORGANISATION

La Fédération Européenne Iter Vitis coordonnera le lancement officiel, le déroulement au plan européen et la remise des prix finale. Les associations nationales Iter Vitis coordonneront le déroulement au plan national

#### ARTICLE 4 : DÉCLARATION DE CANDIDATURE

La candidature est volontaire. En raison des circonstances et conséquences liées à la pandémie **la participation au concours 2020 est offerte**. Le dossier de candidature devra être téléchargé en ligne sur le site [www.itervitis.fr](http://www.itervitis.fr)

**Le dossier d'inscription devra être déposé au plus tard le 15 juillet 2020 à minuit** sous format numérique à l'adresse mail créée par chacune des associations nationales .  
(France: [itervitisfrance.awards@gmail.com](mailto:itervitisfrance.awards@gmail.com))

La candidature comportera trois étapes :

- L'inscription et une présentation sommaire de l'action proposée au concours
- L'audition du représentant de la structure si l'action est sélectionnée pour la finale nationale
- La visite des deux structures nationales sélectionnées pour la finale européenne (modalités et date à définir en fonction de l'évolution des conditions sanitaires liées à la pandémie)

Tout participant primé s'engage à être présent lors de la remise des trophées.

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du règlement, déclare s'y conformer et l'accepter.



## ARTICLE 5 : LA SÉLECTION DES CANDIDATURES ET ÉLECTION

La sélection s'effectue sur instruction des dossiers après validation de leur recevabilité et pertinence au regard du présent règlement. Une visite des structures nationales sélectionnées pour la finale européenne pourra être organisée avec au moins 1 membre du jury.  
*En raison des circonstances, selon la situation du moment, cette visite pourra être annulée ou remplacée par une audition en visio-conférence .*

**Election nationale:** Après consultation des dossiers de candidature, les membres du jury procéderont à une sélection nationale qui permettra d'élire les lauréats nationaux et désigner les représentants du pays au concours européen.

**Election Européenne:** Après consultation et délibération les membres du jury européen composé des représentants des partenaires désigneront les gagnants de la finale européenne. Les gagnants européens seront annoncés à partir du **15 septembre 2020**.

## ARTICLE 7 : LES DISTINCTIONS

European Iter Vitis Awards est une initiative à but non lucratif. Par conséquent, les récompenses ne sont pas d'ordre financier. Tous les candidats sélectionnés au plan national seront récompensés et bénéficieront d'actions de communication.  
Les gagnants recevront un trophée et bénéficieront d'une campagne de promotion ; ils pourront faire état de leur distinction en apposant le logo « IterVitis Awards 2020 » et /ou « Destination of Sustainable Cultural Tourism 2020 » sur l'ensemble de leurs supports de communication.

**Remise des Prix :**

Chaque association nationale annoncera les noms des lauréats sélectionnés pour la finale européenne et organisera la remise de prix nationale. (Dates et lieux à préciser en fonction de l'évolution des conditions sanitaires liées à la pandémie).

## ARTICLE 8 : FRAUDE

Tout participant exerçant des pressions de quelque nature que ce soit auprès des membres du jury sera disqualifié et ne pourra participer pendant les 3 années suivantes

## ARTICLE 6 : LES MEMBRES DU JURY

Tous les participants reconnaissent la souveraineté du jury et acceptent, du fait de leur participation, les dispositions du présent règlement. Chaque membre du jury s'engage à se comporter en toute indépendance et à n'accepter aucune faveur de quelque sorte que ce soit de la part des candidats. La décision du jury sera définitive et sans appel.

**Jury National :**

Un jury national désignera les lauréats de la sélection nationale et les représentants du pays au concours européen ; il sera présidé par le président de l'association nationale ou son représentant dûment désigné, et composé de personnalités qualifiées.

**Jury Européen :**

Le jury européen sera composé d'experts de divers pays européens, nommés par Iter Vitis et ECTN ; il désignera les gagnants européens.

**Jury Grand public :**

Les structures nationales sélectionnées seront publiées sur les réseaux sociaux (Instagram, Facebook..). Chacun des followers pourra soutenir le ou les lauréat(s) de son pays, de sa région... etc. Ce soutien sera pris en compte dans la délibération finale au cas où deux structures seraient ex aequo.

## ARTICLE 9 : CONFIDENTIALITÉ, RESPONSABILITÉ, DROITS D'UTILISATION

Les organisateurs ne diffusent les documents de candidature reçus qu'aux membres du Jury exclusivement. Ils organisent et coordonnent l'opération avec neutralité et impartialité. Ils n'ont aucun droit de vote.

Les membres du jury national ne sont pas autorisés à révéler les noms des structures candidates qui ne seront pas retenues.

Seuls les noms des structures candidates retenues pour la finale européenne seront communiqués.

Sauf à renoncer à leur distinction, les lauréats acceptent une utilisation gratuite de leur image, de leur nom et de toutes les informations figurant sur leur dossier de candidature, à des fins de promotion et de témoignage, sous traitement informatique et dans les médias. Les candidats autorisent la publication de leurs données sur les sites web des partenaires:

[www.culturaltourism-network.eu](http://www.culturaltourism-network.eu) - [www.europanostra.org](http://www.europanostra.org) -  
[www.etc-corporate.org](http://www.etc-corporate.org) - [www.necstour.eu](http://www.necstour.eu) - [www.itervitis.eu](http://www.itervitis.eu)  
[www.itervitis.fr](http://www.itervitis.fr)

Conformément à la loi de protection des données du 6 janvier 1978, tous les lauréats disposent d'un droit de rectification ou de radiation des données le concernant qu'il peut exercer sur simple demande, par voie postale auprès de l'organisateur la Fédération Européenne « Iter Vitis, les chemins de la vigne » .

**CONCOURS RÉALISÉ EN PARTENARIAT AVEC :**

